



## Certificat ASD + numéro et code-barre GLN: réponses FAQ

### **J'ai reçu un certificat ASD avec numéro et code-barre GLN pour une personne qui ne travaille plus dans ma droguerie.**

Le certificat ASD est établi au nom d'une personne et non de son employeur. Le plus simple est que vous transmettiez ce certificat à la personne elle-même. Si vous ne connaissez pas son adresse, veuillez nous renvoyer son certificat, afin que nous puissions faire le nécessaire.

### **J'ai un nouveau collaborateur ou collaboratrice qui ne possède pas encore de certificat ASD.**

Dans ce cas, vous pouvez télécharger le formulaire pour l'obtention d'un numéro GLN sur ([http://www.drogoserver.ch/deutsch/GLN/Formular\\_GLN\\_d.pdf](http://www.drogoserver.ch/deutsch/GLN/Formular_GLN_d.pdf)). Veuillez le remplir et nous le retourner dûment signé. Après vérification, nous procéderons à l'attribution du numéro GLN. Dans l'intervalle, votre collaborateur pourra s'inscrire en ligne au forum de formation sur «<http://cours.drogistenverband.ch>». Il lui suffira de cliquer sur «Vous n'avez pas de numéro GLN ni de numéro d'utilisateur? [cliquez ici!](#)» et nous lui transmettrons par e-mail un numéro d'utilisateur et un mot de passe provisoires qu'elle pourra utiliser pour s'inscrire au forum de formation.

### **La personne en formation dans mon entreprise a achevé avec succès sa formation. Son certificat ASD avec n° d'utilisateur et code-barre n'est donc plus valable. Comment procéder?**

Veuillez télécharger le formulaire pour l'obtention d'un numéro GLN sur ([http://www.drogoserver.ch/deutsch/GLN/Formular\\_GLN\\_d.pdf](http://www.drogoserver.ch/deutsch/GLN/Formular_GLN_d.pdf)) et nous le faire parvenir dûment complété et signé. Après vérification, nous procéderons à l'attribution du numéro GLN et ferons parvenir le nouveau certificat directement à la personne concernée. D'ici là, le certificat pour les personnes en formation reste valable (par ex. pour l'inscription au forum de formation).

### **Comment obtenir un certificat ASD pour mon nouvel apprenti ou ma nouvelle apprentie qui débutera au mois d'août?**

Veuillez télécharger le formulaire correspondant sur ([http://www.drogoserver.ch/deutsch/GLN/Formular\\_GLN\\_d.pdf](http://www.drogoserver.ch/deutsch/GLN/Formular_GLN_d.pdf)) et nous le faire parvenir dûment complété et signé. Après vérification, nous établirons pour cette personne un certificat ASD pour les personnes en formation.

### **J'ai changé de nom et mon certificat ASD actuel est donc incorrect. Où dois-je m'adresser pour en obtenir un nouveau?**

Vous pouvez contacter Mme Sarka Vadura (tél. 032 328 50 35, [gln@drogistenverband.ch](mailto:gln@drogistenverband.ch)). Elle procédera aux mutations requises et vous fera parvenir ensuite un nouveau certificat.



**Est-il vrai que je peux me débarrasser des étiquettes à code-barre, puisque je possède désormais un certificat ASD avec numéro GLN et code-barre?**

Non, vous ne devez pas jeter ces étiquettes. Le certificat ASD avec numéro et code-barre GLN n'est valable pour l'instant que pour les prestations de l'ASD (cours, assemblée générale, assemblée des délégués, etc). Dès que son champ de validité s'élargira, nous vous en informerons dans nos médias.